

Part "F" de la PFR applicable aux attachés d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer

0 % entre 2014 et 2015 : SCANDALEUX, DU JAMAIS VU !!!

**FO DENONCE le nouveau régime indemnitaire dénommé RIFSEEP*
tout aussi injuste que la PFR !!!**

Grades / emplois	Fonctions	Montant total au titre de la part F de la PFR en Province (Préfectures et DDI)			Montant total au titre de la part F et part R "sociée" de la PFR en Ile-de-France (Préfectures et DDI)**							
		2015	2014	écart 2015-2014	2015			2014			écart 2015-2014	
					part F	part "R sociée"	total 2015	part F	part "R sociée"	total 2014	part F	part "R sociée"
C.A.I.O.M.	1. Fonctions exercées dans une Préfecture de strate 3 ou 4 (chargé des fonctions de directeur, de sous-préfet d'arrondissement - Directeur des services du cabinet)	13 371 €	13 371 €	+0 €	17 574 €	1 376 €	18 950 €	17 574 €	1 376 €	18 950 €	+0 €	+0 €
	2. Fonctions exercées dans une Préfecture de strate 1 ou 2 (chargé des fonctions de directeur, de sous-préfet d'arrondissement - Directeur des services du cabinet)	13 310 €	13 310 €	+0 €								
	3. Secrétaire général de Sous Préfecture	13 310 €	13 310 €	+0 €	17 574 €	1 316 €	18 890 €	17 574 €	1 316 €	18 890 €	+0 €	+0 €
	4. Chargé de mission	13 310 €	13 310 €	+0 €	17 574 €	1 316 €	18 890 €	17 574 €	1 316 €	18 890 €	+0 €	+0 €
Directeur grade ou Att Ppal	1. Fonctions d'encadrement supérieur - Directeur ou chef de service	10 192 €	10 192 €	+0 €	15 150 €	2 911 €	18 061 €	15 150 €	2 911 €	18 061 €	+0 €	+0 €
Attaché Principal	1. Fonctions à fortes responsabilités ou avec un niveau d'encadrement important ou exigeant dans une préfecture ou une sous préfecture de strate 3 ou 4 chef de bureau-adjoint à un chef de service ou un directeur - secrétaire général de sous préfecture)	9 932 €	9 932 €	+0 €	15 150 €	2 859 €	18 009 €	15 150 €	2 859 €	18 009 €	+0 €	+0 €
	Adjoint à un chef de bureau (Ile-de-France)				15 150 €	2 807 €	17 957 €	15 150 €	2 807 €	17 957 €	+0 €	+0 €
	2. Fonctions à fortes responsabilités avec un niveau d'encadrement important ou exigeant dans une préfecture ou une sous préfecture de strate 1 ou 2 Chef de bureau - Adjoint à un chef de service ou un directeur - secrétaire général de sous préfecture	9 879 €	9 879 €	+0 €								
	3. Fonctions nécessitant un niveau d'expertise ou de technicité important ou exigeant Chargé de mission - Chargé de communication - contrôleur de gestion - expert juridique/chargé d'études juridiques ou budgétaires - formateur interne à plein temps	9 828 €	9 828 €	+0 €	15 150 €	2 755 €	17 905 €	15 150 €	2 755 €	17 905 €	+0 €	+0 €
Attaché	1. Fonctions à fortes responsabilités ou avec un niveau d'encadrement important ou exigeant dans une préfecture ou une sous préfecture de strate 3 ou 4 Chef de Bureau - Secrétaire général de sous préfecture	8 123 €	8 123 €	+0 €	10 605 €	2 220 €	12 825 €	10 605 €	2 220 €	12 825 €	+0 €	+0 €
	Adjoint à un chef de bureau	8 087 €	8 087 €	+0 €	10 605 €	2 184 €	12 789 €	10 605 €	2 184 €	12 789 €	+0 €	+0 €
	2. Fonctions à fortes responsabilités ou avec un niveau d'encadrement important ou exigeant dans une préfecture ou une sous préfecture de strate 1 ou 2 Chef de Bureau - Secrétaire général de sous préfecture	8 087 €	8 087 €	+0 €								
	Adjoint à un chef de bureau	8 049 €	8 049 €	+0 €								
	3. Fonctions nécessitant un niveau d'expertise ou de technicité important ou exigeant Chargé de mission - Chargé de communication - contrôleur de gestion - expert juridique/chargé d'études juridiques ou budgétaires - formateur interne à plein temps	8 049 €	8 049 €	+0 €	10 605 €	2 148 €	12 753 €	10 605 €	2 148 €	12 753 €	+0 €	+0 €

* RIFSEEP = Régime Indemnitaire de Fonctions, de Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel. Il comprend 2 primes distinctes que sont l'IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et de l'expertise) et le CIA (complément indemnitaire annuel). Il sera appliqué au plus tard le 1er juillet 2015.

** la circulaire PFR de 2013 précisait en page 3 (II-1.) que l'augmentation de 1% en Ile-de-France s'applique au montant de la part dite "résultats sociée", versée de droit à chaque agent affecté dans un service déconcentré du ministère de l'intérieur en Ile-de-France (...) destinée à leur garantir le niveau du régime indemnitaire perçu en 2010, l'augmentation en 2013 de la part "fonctions" doit entraîner à due concurrence la diminution, voire la suppression du montant de la part "résultats sociée" versée jusqu'à présent aux agents concernés. Cela vaut pour 2014

FO A TOUJOURS DIT STOP A LA PFR

FO DENONCE le nouveau régime indemnitaire dénommé RIFSEEP*

tout aussi injuste que la PFR !!!



Syndicat National FO des Personnels de Préfecture - BP 646-08 - 75367 PARIS CEDEX 08

01-40-07-62-91 (ou 92 ou 93)



fo-prefectures@interieur.gouv.fr



http://www.fo-prefectures.com

